



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34979

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la grande inquiétude exprimée par les professeurs de sciences économiques et sociales (SES) quant à la réforme des lycées actuellement en préparation. Cette matière, dont la légitimité a déjà été contestée, est aujourd'hui fondamentalement menacée. En effet, avec la réforme des lycées telle qu'elle est envisagée, le volume horaire en seconde passerait de 80 à 50 et les SES seraient une option, non plus annuelle, mais semestrielle. Plus inquiétant encore, pour le cycle première-terminale dans la série "économique et social", le nombre d'heures, qui est actuellement de six heures hebdomadaires plus deux heures optionnelles, serait ramené à trois heures dans un module semestriel pour des élèves venant de différentes séries. Les enseignants de SES pensent qu'avec cette réforme, ils ne pourront plus qu'enseigner des parties du programme. Ils craignent, par ailleurs, que cet enseignement ne perde sa cohérence. En conséquence, au vu de l'inquiétude réelle des professeurs de SES, il souhaite qu'il lui apporte davantage de précisions sur la réforme en cours et qu'il lui précise si son projet initial sera revu, pour prendre en considération les remarques et les attentes des enseignants de cette matière.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34979

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9682

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704